

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 30 janvier 2018

Convocation du 24 décembre 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers absents : 13

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du Procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 8 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Marie-Claire MORILLE, Bertrand ORHON, Charles MORVANT, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Marie-Anne VIAIRON, Franck PERRAULT, Mireille POILANE, Françoise BOUILDE, Liliane BEZIAUD, Yohann ROLLAND, Marie-Laure GUILLAS, Marie-Luce BERTAUD, Céline LE GOLVAN, Catherine ROULEAU, Géraldine PIROIS, Marie PINSON, Marcel PERRAULT, Luc LAMBERT, Chantal PARAGE, Catherine FOUGERE, Laurence NEVEU, Anita MATHA, Mathieu MOREAU, Bruno LAMBERT.

Élus ayant donné pouvoir : Annick CLOAREC, Yvette GACHOT, Thiébaud ROLLAND.

Excusés : Dominique COLAS, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Florian BAIN, Katia BONIFACE, Mickaël DOISNEAU, Romuald BRICAULT, Mohamed HILALI-CHERGUI, Alexandre BRANCHU, Marina GATE, Cédric LAUNAY, Stéphanie PAVION, Rénaud DEFAUDAIS, Cédric VALE.

Catherine FOUGERE a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du Procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 8 février 2018.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 21 décembre 2018

AFFAIRES GENERALES

Validation du rapport de la CLETC du 12 décembre 2017

AFFAIRES GENERALES – FINANCES

Admission en non-valeur : budgets commune

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs au 01/01/2018
- Création au 01/03/2018 d'un poste d'adjoint administratif – Siège de VEA (GUILLON Mireille)
- Création au 01/03/2018 d'un poste d'adjoint technique (électricien, réseau eau)– (MOIZAN Tony)
- Création d'un poste non-permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – site de la piscine de Villemoisan

ère

1 Commission : Affaires scolaires

- Demandes de subventions des écoles de Val d'Erdre-Auxence
- Demandes de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de la classe ULIS – commune déléguée du Louroux-Béconnais

ème

2 Commission : Voirie communale et Aménagement rural

- Dégroupage FREE et implantation d'une armoire technique Outdoor : convention mairie-FREE

4^{ème} Commission : Patrimoine Communal, Urbanisme et Droit du Sol

- Approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU du Louroux-Béconnais
- Demande de subvention D.E.T.R. pour le projet de revitalisation du centre bourg de La Cornuaille
- Demande de subvention D.E.T.R. pour le projet de construction d'une salle de classe maternelle modulaire (R. Goscinny)
- Demande de subvention D.S.I.L. pour le projet « bâtiment intergénérationnel »
- Demande de subvention FIPEE 21 (SIEML) pour le projet « bâtiment jeunesse »
- DIA

5^{ème} Commission : Sports, Loisirs et Vie associative

- Demande gratuité salle de l'Argerie : association l'Atelier Théâtre du Louroux-Béconnais

INFORMATIONS DIVERSES

- Démission d'un conseiller municipal : Pierre-André Cherbonnier
- Point d'information déploiement de la fibre optique
- Lancement de la procédure du PLU de Val d'Erdre-Auxence (étude agricole)
- Services techniques : mise en place de l'astreinte

Monsieur le Maire présente le dernier rapport de la CLETC du 12 décembre dernier en matière de ZAE :

ZAE : Financement du transfert

Propositions de Grez Neuville et de Bécon les Granits négociées avec la CCVHA :

Le montant total transféré est de 16 856 euros.

Ce qui donne en détail:	Grez-Neuville	Bécon-les-Granits
- Les charges directes actuelles:	6 822 euros	3 050 euros
- Les charges indirectes internes actuelles:	4 934 euros	1 560 euros
- Les charges indirectes ALTER x 30% :	5 100 euros	-
TOTAL :	<u>16 856 euros</u>	<u>4 610 euros</u>

AVIS DE LA CLETC SOLLICITE sur cette étape de réflexion

VOTE : une abs – 0 contre

Fusion. Il s'agit de reprendre :

- Le prélevement GIR. Il a été imaginé lors de la construction du budget que ce soit la CC qui soit prélevée en lieu et place des communes du GIR. Ce prélevement avait été déduit dans l'AC originelle. Or, les communes l'ont été sur leur 1259 ; il convient donc de leur rembourser ;
- La CC a payé en lieu et place des communes le prélevement SDIS ; il convient donc de se faire rembourser par les communes concernées. A noter que la CC n'avait pas encore effectué cette demande de remboursement de 2016 pour La Pouèze, donc pour cette commune un rattrapage d'une année est effectuée ;
- Enfin, de se faire rembourser la part compensation TH part du conseil départemental attribué à tort par l'Etat aux communes nouvelles Erdre en Anjou (part la Poueze) et Val d'Erdre Auxence.

Le montant inscrit en dépense (au profit des communes) au BP s'élevait à 456 k€ et en recette (à recevoir des communes) à 4 667 k€ soit un solde de 4 211 k€.

Il convient d'ajuster ce montant à 589 k€ (à verser aux communes) et à 4 626 k€ (à recevoir des communes) soit un solde de 4 036 k€.

La DM ferait porter une charge supplémentaire de 175 k€ au budget principal.

VOTE unanimité

	Montant inscrit au BP 2017	SCHEMA DE MUTUALISATION							FUSION			Total
		revalorisation bases TF	Refacturation SC Finances	Refacturation SC Informatique	Refacturation SC RH	Refacturation personnel et élus	Refacturation AWD Assurances	Refacturation EPI	Prélèvement GIR	SDIS	Compensation TH	
BECON LES GRANITS	98 837								133 456	46 826		189 517
CHAMBLLAY	76 571	-	1 779	52			248	818				77 610
HATEAUNEUF-SUR-SARTHE	98 699											98 699
CHENILLE-CHAMPTOUSSÉ	110 979	-	1 752	1 001			350	827				109 404
ERDRE EN ANJOU	1 638 404	-	10 446	2 612			2 571	6 488	92 757	62 050	2 297	1 652 210
GREZ-NEUVILLE	493 317	-	3 570	9			877	2 779				493 412
JUVARDEIL	64 280											64 280
LA JAILLE-VIVON	94 740	-	2 252	729			442	485				92 676
LE LION D'ANGERS	911 515	-	11 648	1 713				7 684				909 183
LES HAUTS D'ANJOU	260 739											260 739
MIRI	54 769											54 769
MONTRÉUIL-SUR-MAINE	196 526	-	3 098	365			371	375				194 342
SCEAUX D'ANJOU	346 266	-	4 964	579			597	654				341 938
ST-AUGUSTIN DES BOIS	266 788	-	6 016					289	54 298	19 796		226 558
ST-SIGISMOND	26 281								34 486	5 833		44 914
THORIGNE C ANJOU	335 773	-	3 542	23			591	1 196				333 912
VAL D'ERDRE AJUNCE	199 798								126 829	76 458	21 844	219 037
	-4 211 389	0	48 077	2 419			6 859	21 116	331 695	239 961	25 941	-4 036 381

+ en faveur des communes / - en défaveur des communes

AC à verser aux communes

589 943

AC à recevoir des communes

-4 626 304

AC : 189 708 € ont déjà été perçus, il s'agit pour la commune à percevoir 28 329 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le rapport de la CLETC en date du 12 décembre 2017

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 3 janvier 2018, Monsieur TROJANI, trésorier de Val d'Erdre-Auxence, a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 15 décembre 2016 effaçant certaines dettes de Mme GORGAN Marie demeurant 5 rue de Rennes – 49370 Val d'Erdre-Auxence :

- Assainissement 2014-2015 d'une famille demeurant au Louroux-Béconnais pour un montant de **84,55 €** sur le budget « commune »
- Facturation Enfance 2014-2015-2016 : **286,76 €** sur le budget « commune »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **371,31 €** pour le budget « commune ».

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 01/01/2018 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 01/01/2018						
EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	35	1	1.00	AGUILAR Elsa
Attaché Principal	A	1	35	1	1.00	COTTENCEAU Gérard
Attaché	A	1	0	0	0.00	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0				
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	35	1	1.00	SARELOT Alain Stagiaire: à compter du 01/01/2018
Rédacteur	B	2	35	1	1.00	AIVAL Audrey
			35	1	1.00	RAIMBAULT Maryse
Adjoint Principal de 1ère Classe	C	0				
Adjoint Principal de 2ème Classe	C	2	35	1	1.00	DRU Isabelle
			35	1	1.00	GUILLEUX Nadine
			35	1	1.00	BRUNET Bernadette-Mélanie
Adjoint Administratif territorial	C	3	35	1	1.00	PRIOU Jessica
			35	1	1.00	DESERT-CHERBONNIER Elisabeth
			35	1	1.00	LE BARON Stéphanie
<u>Contractuels de droit public</u>						
Adjoint Administratif territorial	C	2	35	1	1.00	CHATELAIS Elodie (CDD jusqu'au 09/04/2018 (du 10/01/2018 au 09/04/2018: 17,5/35ème)
			35	1	1.00	GUILLOM Mireille (CDD jusqu'au 28/02/2018 PUIS au 01/03/2018: stagiaire)
Sous-total				13	13.00	

FILIERE TECHNIQUE							
Agent de Maîtrise Principal	C	0					
Agent de Maîtrise	C	0					
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	3	35	1	1.00	CHEREL Fabien	
			35	1	1.00	POIROUX Jean-Marie	
			31	1	0.89	ONDET Véronique	
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	5	35	1	1.00	CARAMELLI Philippe	
			32	1	0.91	GEMMERON Nathalie	
			35	1	1.00	BENOIT Guy	
			35	1	1.00	LAMBERT David	
			35	1	1.00	LIZAMBARD José	
Adjoint Technique territorial	C	13	35	1	1.00	BRILLANT Tristan	au 01/12/2017: stagiaire
			35	1	1.00	GERARD Jean-Pierre	
			35	1	1.00	LEPAGE Yann	
			35	1	1.00	LEROUX Didier	
			35	1	1.00	MARTIN Stéphane	
			35	1	1.00	VOISINE Sylvie	
			32	1	0.91	BOURGEAIS Sylvie	
			31.5	1	0.90	OLIVERO Audrey	
			31	1	0.89	RICHARD Magalie	
			28.5	1	0.81	CHEVALLIER Nathalie	
			24	1	0.69	RAITIERE Delphine	
			18.5	1	0.53	FREMY Stéphanie	
			17.5	1	0.50	BESSON Edith	
Contractuels de droit public							
- Adjoint Technique territorial	C	2	35	1	1.00	BOUVIER Mickaël	
			35	1	1.00	MOIZAN Tony	
- Technicien Principal de 1ère classe	B	1	35	1	1.00	DUPONT Yohann	
Sous-total				24	22.03		

FILIERE SOCIALE							
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	0					
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	6	35.00	1	1.00	JEMIN Nathalie	
			35.00	1	1.00	CALAIS Sandrine	Stagiaire: à compter du 23/12/2017
			33.25	1	0.95	PALOMBA Olivia	
			33.00	1	0.94	PERREON Françoise	
			31.00	1	0.89	ANTIER Patricia	
			25.00	1	0.71	BUREAU Catherine	
Sous-total				6	5.49		
FILIERE ANIMATION							
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	0					
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	0					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	27.5	1	0.79	VINAGRE Alice	
Contractuels de droit public							
Adjoint territorial d'animation	C	3	17.5	1	0.50	GUILLOIN Florence	cdd jusqu'au 06/07/2018
			12.5	1	0.36	COTTENCEAU Yannick	cdd jusqu'au 06/07/2018
			12.5	1	0.36	GATINEAU Catherine	cdd jusqu'au 06/07/2018
Sous-total				4	2.00		
TOTAL GENERAL				47	42.52		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 01/01/2018

AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES : CREATION AU 01/03/2018 D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET (GUILLON MIREILLE)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin de pérenniser le poste de contractuel « Agent d'accueil et administratif polyvalent » (notamment en charge du service des cartes d'identité et passeports, en appui à la mairie déléguée de Villemoisan, etc.), il convient de créer un emploi **d'Adjoint administratif à temps complet**.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi **d'Adjoint administratif à temps complet**, soit 35/35èmes, pour les missions « **d'Agent d'accueil et administratif polyvalent** », à compter du **01/03/2018**.

Cet emploi sera pourvu par un **fonctionnaire de catégorie C** de la filière administrative, au niveau du cadre d'emplois **des adjoints administratifs**, et plus précisément par l'agent occupant le poste de « **d'Agent d'accueil et administratif polyvalent** » (notamment en charge du service des cartes d'identité et passeports, en appui à la mairie déléguée de Villemoisan, etc),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET (35/35^{ème}) A COMPTER DU 01/03/2018 (MOIZAN TONY)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins des services techniques de la commune de Val d'Erdre-Auxence nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial ;

En effet, un adjoint technique de la commune de Val d'Erdre-Auxence, est employé en CDD à 35h hebdomadaire, depuis le 01/03/2017 jusqu'au 28/02/2018 inclus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (échelle C1) à compter du 1^{er} mars 2018
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2018.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE NON-PERMANENT D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A LA MAIRIE DELEGUEE DE VILLEMOSAN

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu pour la saison 2018, de créer un emploi non permanent de maître-nageur à temps complet pour les mois de juillet et d'août 2018, pour la piscine municipale située sur la commune déléguée de Villemoisan ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi non-permanent de maître-nageur à temps complet pour les mois de juillet et d'août 2018, pour la piscine municipale située sur la commune déléguée de Villemoisan.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS 2018 POUR LES ECOLES DU LOUROUX-BECONNAIS

Mme MORILLE Marie-Claire, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, présente les propositions de sa commission suite aux demandes formulées par les écoles René Goscinny et Noël Pinot du Louroux-Béconnais.

	Nombre 2016	Différence 2015/2016	Nombre 2017	Différence 2016/2017	Nombre 2018	Différence 2017/2018	Catégorie	Attribution 2018
Ecole maternelle René Goscinny	139	21	131	-8	143	12	élèves	27,00 €
Ecole élémentaire René Goscinny	221	-5	210	-11	221	11	élèves	30,00 €
CLIS / ULIS *	12	0	12	0	12	0	élèves	(30€*2)
						0		60,00 €
Ecole Noel Pinot maternelle - commune	49	3	53	4	52	-1	élèves	27,00 €
Ecole Noel Pinot maternelle - hors commune	7	-2	3	-4	2	-1	élèves	0,00 €
Ecole Noel Pinot élémentaire - commune	68	9	67	-1	65	-2	élèves	30,00 €
Ecole Noel Pinot élémentaire - hors commune	7	-6	3	-4	3	0	élèves	0,00 €
Total élèves Noël Pinot	131		126	-5	122	-4	élèves	0,00 €

- Pour l'école maternelle René Goscinny : 3 861 euros
- Pour l'école élémentaire René Goscinny : 6 630 euros
- Pour l'école maternelle Noël Pinot : 1 404 euros
- Pour l'école élémentaire Noël Pinot : 1 950 euros
- Pour l'école élémentaire René Goscinny classe ULIS : 720 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS 2018 DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE PUBLIQUE RENE GOSGINNY AU LOUROUX-BECONNAIS

Mme MORILLE Marie-Claire, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, présente les propositions de sa commission suite aux demandes formulées par l'école publique René Goscinny.

FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES				
		2016	2017	2018
ECOLE PUBLIQUES	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 220,00 €	1 300,00 €	1 821,00 €
ECOLE PUBLIQUE - MATERNELLE	TOTAL	530,00 €	200,00 €	200,00 €
Ecole maternelle René Goscinny	Fonctionnement bibliothèque	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ECOLE PUBLIQUE - ELEMENTAIRE	TOTAL	690,00 €	1 100,00 €	1 621,00 €
Ecole élémentaire René Goscinny	manuels scolaires	390,00 €	800,00 €	800,00 €
	BCD bibliothèque	300,00 €	300,00 €	200,00 €
	Cartes de France Nouvelles régions			621,00 €
	USEP (Union sportive et culturelle des écoles publiques du Premier degré) rencontre inter-écoles pour le CROSS au Louroux-Béconnais (pas de frais de transports - prise en charge 50% USEP)	Rencontre au Louroux Installation Pers, com, ganivelles	Rencontre au Louroux : Installation par le personnel, communication, ganivelles, rangement	Rencontre au Louroux : Installation par le personnel, communication, ganivelles, rangement

Pour le fonctionnement des écoles il est proposé de subventionner :

- L'école maternelle René Goscinny à hauteur de 200 euros
- L'école élémentaire René Goscinny à hauteur de 1 621 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS 2018 DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE PRIVEE NOEL PINOT AU LOUROUX-BECONNAIS

Mme MORILLE Marie-Claire, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, présente les propositions de sa commission suite aux demandes formulées par l'école privée Noël Pinot.

- Pour la cantine : subvention de 3 800 €
- Pour la garderie périscolaire : subvention de 2 200 €
- Pour la classe découverte : 1 080 €
- Pour les frais de fonctionnement de l'école maternelle : 28 600 € versés à l'OGEC
- Pour les frais de fonctionnement de l'école élémentaire : 35 750 € versés à l'OGEC
- Soit un total de **71 430 €** de frais de fonctionnement versés à l'OGEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ECOLE RENE GOSCINNY DU LOUROUX-BECONNAIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Mme MORILLE Marie-Claire, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, présente les propositions de sa commission suite aux demandes formulées par l'école René Goscinny du Louroux-Béconnais.

Pour l'investissement des écoles, Mme Marie-Claire MORILLE propose de subventionner à hauteur de 5 390,08 € au titre de l'investissement de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017-2018.

INVESTISSEMENT SUR LES ECOLES - 2017/2018				
	<i>nature de l'achat</i>	HT	TVA	TTC
INVESTISSEMENT ECOLE ELEMENTAIRE	<i>Le 30/01/2018 - achat équipement d'une classe</i>	4 449,23 €	889,85 €	5 339,08 €
INVESTISSEMENT ALAE				
	TOTAL INVESTISSEMENT	4 449,23 €	889,85 €	5 339,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES DE LA CORNUAILLE

Madame Françoise BOUILDE, 6^e adjointe au Maire, présente les propositions de la commission Affaires Scolaires suite aux demandes formulées par les écoles de La Cornuaille : Ecole publique Jules Verne et Ecole Privée Arbre de Vie.

Ecole Jules Verne	Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique	900,00 €
Ecole Jules Verne	Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (participation cantine)	9 500,00 €
Ecole Jules Verne	Association des Parents d'élèves de l'Ecole Publique (TAP)	300,00 €
Ecole Jules Verne	Fournitures 50€ x 90 élèves	4 500,00 €
Ecole Jules Verne	récompenses scolaires 10€ x 90	900,00 €
Ecole Privée Arbre de vie	Association des Parents d'élèves de l'Ecole Privée	450,00 €
Ecole Privée Arbre de vie	Récompenses scolaires 10€ x 45	450,00 €
Ecole Privée Arbre de vie	O.G.E.C. de la Cornuaille (participation cantine)	4 500,00 €
Ecole Privée Arbre de vie	Contrat d'association commune / école privée (participation annuelle) aux frais de fonctionnement + fournitures scolaires	30 916,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS :		52 416,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE JULES VERNE

Madame Françoise BOUILDE, 6^e adjointe au Maire, présente les propositions de la commission Affaires Scolaires suite aux demandes formulées par les écoles de La Cornuaille : Ecole publique Jules Verne et Ecole Privée Arbre de Vie.

<i>nature de l'achat</i>	HT	TVA	TTC
<i>2 bancs maternelle avec dossier</i>	218,50 €	43,70 €	262,20 €
<i>Etagères vestiaires PS/MS</i>	304,00 €	60,80 €	364,80 €
<i>Meubles rangemens PS/MS</i>	355,53 €	71,11 €	426,64 €
<i>Meubles de rangements GS/MS</i>	333,25 €	66,65 €	399,90 €
<i>Meuble bibliothèque BCD</i>	120,77 €	24,15 €	144,92 €
<i>Bibliothèque GS/CP</i>	79,07 €	15,81 €	94,88 €
<i>Banc cour</i>	295,00 €	59,00 €	354,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	878,03 €	175,61 €	2 047,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de:

- valider les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS POUR L'ECOLE DES TILLEULS DE VILLEMOSAN

Madame Catherine ROULEAU, 7^e adjointe au Maire, présente les propositions de la commission Affaires Scolaires suite aux demandes formulées par l'école publique des Tilleuls de Villemois.

Pour le fonctionnement, il est proposé de subventionner l'école des Tilleuls à hauteur de **4 080 €**.

Pour l'investissement, il est proposé de subventionner l'école des Tilleuls à hauteur de **5 736,78 €** (voir tableau ci-dessous).

INVESTISSEMENT - 2017/2018				
	<i>nature de l'achat</i>	HT	TVA	TTC
INVESTISSEMENT	<i>Achats divers : Disque DUR / Trotinettes / Chaises / Tables</i>	2 617,74€	523,55€	3 141,28 €
SUBVENTION	ASPEV (Piscine)			2 340 €
INVESTISSEMENT ALAE	<i>Jouets collectifs</i>	204,40€	40,88€	255,50€
TOTAL INVESTISSEMENT				5736,78€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTIONS POUR LE COLLEGE CAMILLE CLAUDEL ET LA CAISSE DES ECOLES DE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Madame Marie-Claire MORILLE, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, Madame Françoise BOUILDE, 6^e adjointe au Maire, Madame Catherine ROULEAU, 7^e adjointe au Maire, présente les propositions de la commission pour les subventions accordées :

- Au collège Camille Claudel (Foyer Socio Educatif) : 226,00 €
- Au budget Caisse des Ecoles de Val d'Erdre-Auxence : 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider les propositions de la commission des Affaires Scolaires, décide de prévoir les sommes ainsi définies au budget 2018 de la commune et autorise M. Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision.

1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ELEVES DE LA CLASSE ULIS (COMMUNE DELEGUEE DU LOUROUX-BECONNAIS)
--

Madame Marie-Claire MORILLE, Maire déléguée du Louroux-Béconnais, rappelle que conformément au Code de l'éducation, les communes de résidences dont les enfants sont scolarisés dans des structures adaptées, suite à une décision d'affectation formulée par la commission départementale d'éducation spéciale ou par la commission de circonscription compétente, sont contraintes par cette décision de participer aux charges financières des écoles de la commune d'accueil.

- **Frais de fournitures : subvention de 60 € par élève**
- **Fonctionnement : 550 € par élève, soit au total 610 € par élève**

Mme Morille Marie-Claire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider cette proposition et demande à Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision auprès des communes de résidences des enfants hors commune scolarisés dans la classe ULIS de l'école élémentaire René Goscinny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la proposition de la commission des Affaires Scolaires et demande à Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la présente décision auprès des communes de résidences des enfants hors commune scolarisé dans la classe ULIS de l'école élémentaire René Goscinny

2^{ème} COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL : DEGROUPEGE FREE ET IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE TECHNIQUE OUTDOOR VILLEMOSAN (CONVENTION MAIRIE – FREE)

Monsieur Michel BELOUIN, Maire délégué de Villemoisan présente le dossier d'implantation de la baie Outdoor dans le cadre de l'opération de dégroupage de FREE. L'armoire technique sera installée sur le domaine public.



Monsieur le Maire délégué de Villemoisan sollicite l'avis du Conseil municipal afin de se prononcer sur le projet d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à l'implantation de la baie OUTDOOR dans le cadre de l'opération de dégroupage de FREE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-45 ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 janvier 2008 approuvant le plan local d'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2010 approuvant la modification simplifiée n° 1.

VU la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2017 lançant la procédure la modification simplifiée n° 2.

Monsieur le Maire fait part de l'objet de la procédure de modification simplifiée du PLU afin de faciliter les démarches en matière d'urbanisme pour les zones UA-UB et 1Aua et de :

- modifier les articles 6 (implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques) afin notamment de favoriser une optimisation de l'espace,
- modifier les articles 7 (implantation des constructions par rapport aux limites séparatives) afin notamment de favoriser une optimisation de l'espace et de rendre les dispositions plus en cohérence avec le foncier mis à disposition dans ces zones urbaines et à urbaniser (terrains à bâtir de petite taille et de faible profondeur)
- modifier certaines dispositions aux articles 11 qui contraignent la mise en place de constructions présentant une architecture contemporaine, novatrice, ou de constructions et installations favorables à une logique de développement durable et à la limitation de notre empreinte écologique,
- Supprimer certaines dispositions dans les articles 11 difficilement applicables, (vérandas, lucarnes),
- Simplifier les dispositions relatives aux clôtures et s'ouvrir aux nouvelles offres

Monsieur Le Maire précise que le dossier de modification simplifiée n° 2

– a été notifié au préfet et aux Personnes Publiques Associées en date du 15/11/2017 qui ont toutes émis un avis favorable ;

– a été mis à disposition du public du 21 décembre 2017 au 22 janvier 2018 durant un mois, sans observations.

Il est en effet fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PLU, la modification simplifiée n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Après entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Tire le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification n° 2 tel qu'il a été présenté,
- Décide d'approuver la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU du Louroux-Béconnais conformément aux dispositions de l'article L153-47-du Code de l'Urbanisme en intégrant les 2 observations du Conseil départemental :

1) Il a été ajouté la mention suivante (en rouge) dans le préambule de l'article 6 de la zone

UB : « SAUF INDICATION PARTICULIERE PORTEE SUR LES DOCUMENTS GRAPHIQUES (POUR CERTAINS LINEAIRES BORDANT LA R.D.963) OU SAUF SI L'IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION EST DE NATURE A PORTER ATTEINTE A LA SECURITE PUBLIQUE DU FAIT DE SA SITUATION (VISIBILITE, ...) [...]»

2) Il a été ajouté aux articles 6 des zones 1AUa et 1AUy des retraits par rapport à la future déviation de la RD 963 et par rapport aux routes départementales. Les additifs n'ont pas été effectués pour les zones 2AU considérant qu'elles ne sont pas ouvertes à l'urbanisation et que le PLU est en cours de révision générale (éléments à réétudier dans ce cadre-là).

- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure,
- DIT que la présente délibération accompagnée du dossier de la modification simplifiée sera transmise à Monsieur Le Préfet de Maine-et-Loire,
- DIT que conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectué dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L153-48 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire :

- Après l'accomplissement des mesures de publicité prévue à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme
- Après transmission à la Sous-Préfecture pour le contrôle de légalité.

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME, DROIT DU SOL : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG DE LA CORNUAILLE

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille informe le Conseil Municipal que des travaux de réaménagement pour la revitalisation du Centre Bourg de La Cornuaille vont être entrepris entre 2018 et 2019.

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille informe le Conseil Municipal que les travaux sont découpés en deux tranches :

- Tranche 1 (2018) : finition des trottoirs de la RD 6 et aménagement de la Place de la Mairie
- Tranche 2 (2019) : aménagement de la rue du Commerce et de la Place de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de revitalisation du Centre Bourg de La Cornuaille.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Selon estimation H.T. (tranche 1 et 2)	270 000,00 €	D.E.T.R. 2018 (revitalisation du Centre Bourg)	94 500,00 €, soit 35% du coût global de l'opération selon estimation

		Autofinancement	175 500,00 €
TVA 20%	54 000,00 €	TVA 20%	54 000,00 €
TTC	324 000,00 €	TTC	324 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de revitalisation du Centre Bourg de La Cornuaille
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Segré au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35% du coût global de l'opération

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE (ÉCOLE MATERNELLE RENÉ GOSCINNY)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres est en cours pour la construction d'une nouvelle salle de classe maternelle au Louroux-Béconnais. La date limite de remise des offres a été fixée au 2 février 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut obtenir des subventions de la part de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la construction de la salle de classe maternelle au Louroux-Béconnais (école René Goscinny).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Selon estimation H.T.	165 000,00 €* <i>*subvention demandée</i>	Subvention de la Région (Pacte pour la Ruralité – mesure n° 26) <i>*subvention demandée</i>	10% du coût de l'opération, 16 500 € selon estimation
		D.E.T.R. 2018 (construction de locaux scolaires)	57 750,00 €, soit 35% du coût de l'opération selon estimation
		Autofinancement de la commune	90 750,00 €

TVA 20%	33 000,00 €	TVA 20%	33 000,00 €
TTC	198 000,00 €	TTC	198 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction d'une nouvelle salle de classe pour l'école maternelle René Goscinny
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Sous-Préfecture de Segré au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35% du coût de l'opération

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (CONTRAT DE RURALITE) POUR LE BATIMENT INTERGENERATIONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de transformation des anciens vestiaires piscine du Louroux en bâtiment intergénérationnel est inscrit au Contrat de Ruralité 2017 – 2020 signé entre l'Etat, le Département de Maine-et-Loire, le PETR Segréen et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

C'est au titre de l'action « renforcement du lien intergénérationnel » que la Commune de Val d'Erdre-Auxence peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la DSIL.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Selon H.T.	estimation 192 000,00 €* 192 000,00 €*	CAF de Maine-et-Loire <i>*subvention approuvée</i>	50 000,00 €
		D.S.I.L 2018 (Contrat de Ruralité) <i>*subvention demandée</i>	40 000,00 €
		SIEML (FIPEE 21) <i>*subvention demandée</i>	31 350,00 €
		SIEML (C.E.E.)	1 558,00 €

		Autofinancement de la commune	69 092,00 €
TVA 20%	38 400,00 €	TVA 20%	38 400,00 €
TTC	230 400,00 €	TTC	230 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de transformation des anciens vestiaires piscine en bâtiment intergénérationnel
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire au titre de la DSIL « Contrat de Ruralité » à hauteur de 40 000 €

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DEMANDE DE SUBVENTION FIPEE 21 POUR LE BATIMENT JEUNESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut obtenir des subventions de la part du S.I.E.M.L. au titre du FIPEE 21 (Fonds d'Intervention pour les Economies d'Energies 21) pour le projet de transformation des vestiaires piscines en bâtiment jeunesse au Louroux-Béconnais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Selon estimation H.T.	192 000,00 €* <i>*subvention demandée</i>	CAF de Maine-et-Loire <i>*subvention approuvée</i>	50 000,00 €
		D.S.I.L 2018 (Contrat de Ruralité) <i>*subvention demandée</i>	40 000,00 €
		SIEML (FIPEE 21) <i>*subvention demandée</i>	31 350,00 €
		SIEML (C.E.E.)	1 558,00 €

		Autofinancement de la commune	69 092,00 €
TVA 20%	38 400,00 €	TVA 20%	38 400,00 €
TTC	230 400,00 €	TTC	230 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet « bâtiment jeunesse »
- Approuve le plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du SIEML au titre du FIPEE 21

4^{ème} COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DIA DU LOUROUX-BECONNAIS

Section	N°	Adresse	surface	Nature
H	1327	Les <u>Landelières</u>	64 m2	Terrain
N	978	1 Impasse des Mimosas	169 m2	Bâti

5^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE : GRATUITE DE LA SALLE L'ARGERIE POUR L'ASSOCIATION « L'ATELIER THEATRE DU LOUROUX-BECONNAIS »

Madame Marie-Anne VIAIRON, adjointe en charge des Sports, de la Culture-loisirs et association explique que l'association l'Atelier Théâtre du Louroux-Béconnais sollicite tous les ans la gratuité de la salle de l'Argerie : pour les adultes (1 week-end sur 2) et pour les enfants (2 représentations gratuites).

Cette demande de gratuité est habituellement présentée lors des demandes de subventions en février.

Une représentation ayant lieu en janvier, l'avis du Conseil municipal est donc demandé un peu plus tôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder la gratuité de la salle de l'Argerie à l'association « L'Atelier Théâtre du Louroux-Béconnais »

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : REVISION DU PRIX DES REPAS POUR LA CANTINE SCOLAIRE DE LA CORNUAILLE

Le prix du repas du restaurant « La Croix-Blanche » qui assure le service de cantine scolaire est de 4,55 € depuis la rentrée scolaire 2016/2017.

M. Le Maire précise que le montant de la subvention communale est maintenu à 1,00 € par élève et par **repas depuis le 1^{er} septembre 2017.**

Il est proposé au Conseil municipal de :

- de maintenir la subvention communale à 1,00 € par élève et par repas à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
- Que les frais de repas du personnel assurant la surveillance de la cantine soient pris en charge intégralement soit 4,55 € par personne et par repas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la subvention communale à 1,00 € par élève et par repas à compter de la rentrée scolaire 2017/2018
- Que les frais de repas du personnel assurant la surveillance de la cantine soient pris en charge intégralement soit 4,55 € par personne et par repas

AFFAIRES GENERALES - FINANCES : ENCAISSEMENT AU PRORATA DE LA TAXE FONCIERE 2017 (VENTE TRESORERIE DU LOUROUX-BECONNAIS)

M. Le Maire indique que dans le cadre de la vente du bâtiment de la Trésorerie, il sollicite l'avis du Conseil municipal afin d'encaisser le prorata de la taxe foncière 2017 pour un montant de **370,73 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'encaisser le prorata de la taxe foncière 2017 pour un montant de **370,73 €** suite à la vente du bâtiment de la Trésorerie du Louroux-Béconnais

POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

- Démission d'un conseiller municipal : Pierre-André CHERBONNIER
M. Le Maire fait part de la démission de Pierre-André CHERBONNIER au Conseil Municipal.

- Déploiement de la fibre optique
M. Franck Perrault, Adjoint Val d'Erdre-Auxence informe le Conseil Municipal des informations relatives à la fibre optique :

Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique



Rappel de l'objectif du syndicat :

- Déployer la fibre optique sur 100% du territoire (hors zone AMII) d'ici 2022 : 220k prises qui permettront d'offrir un accès très haut débit (>100Mb/s) aux particuliers et entreprises
- Déterminer un délégataire pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre optique sur le Maine-et-Loire

Appel d'offre :

- Mars : Lancement
- Juin : Réception des 4 offres
- Juillet : Audition des opérateurs
- Septembre : 2iemes offres
- Octobre : Nouvelles auditions
- Novembre : Offres finales
- Décembre : Négociation exclusive avec 1 opérateur

Résultats : Anjou Numérique a retenu



Avantages :

délai, financièrement, insertion professionnelle,
marketing, péréquation, garanties/pénalités

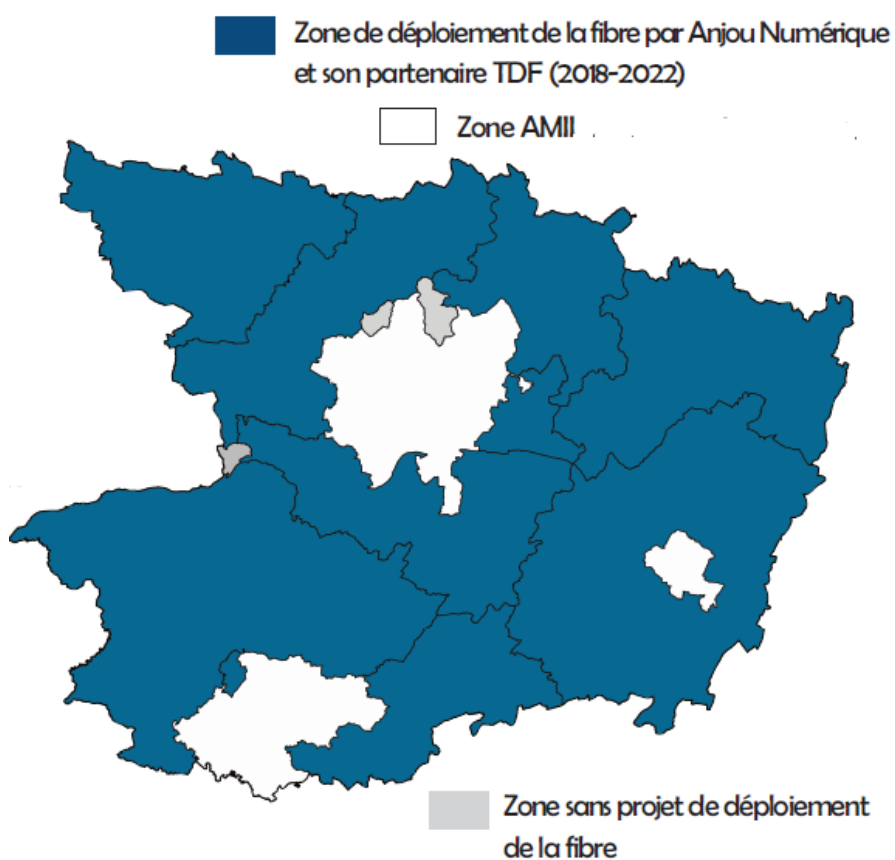
Inconvénients :

Peu d'expérience mais 3 autres ont fait confiance
Pas d'engagement d'opérateurs

Le plan de financement du projet

	Etude avant-projet	TDF offre finale
Investissement total	365 000 000 €	324 000 000 €
Participation privée	113 800 000 €	287 500 000 €
Participation publique	231 200 000 €	36 500 000 €
<i>Etat-FSN</i>	95,4 M€	24,4 M€
<i>Département</i>	28,9 M€	6,6 M€
<i>Région</i>	23,6 M€	5,4 M€
<i>EPCI-Communes</i>	83,3 M€	-

Déploiement :



Démarrage : fin 2018 (7k prises)

Environ 60k prises par an ensuite

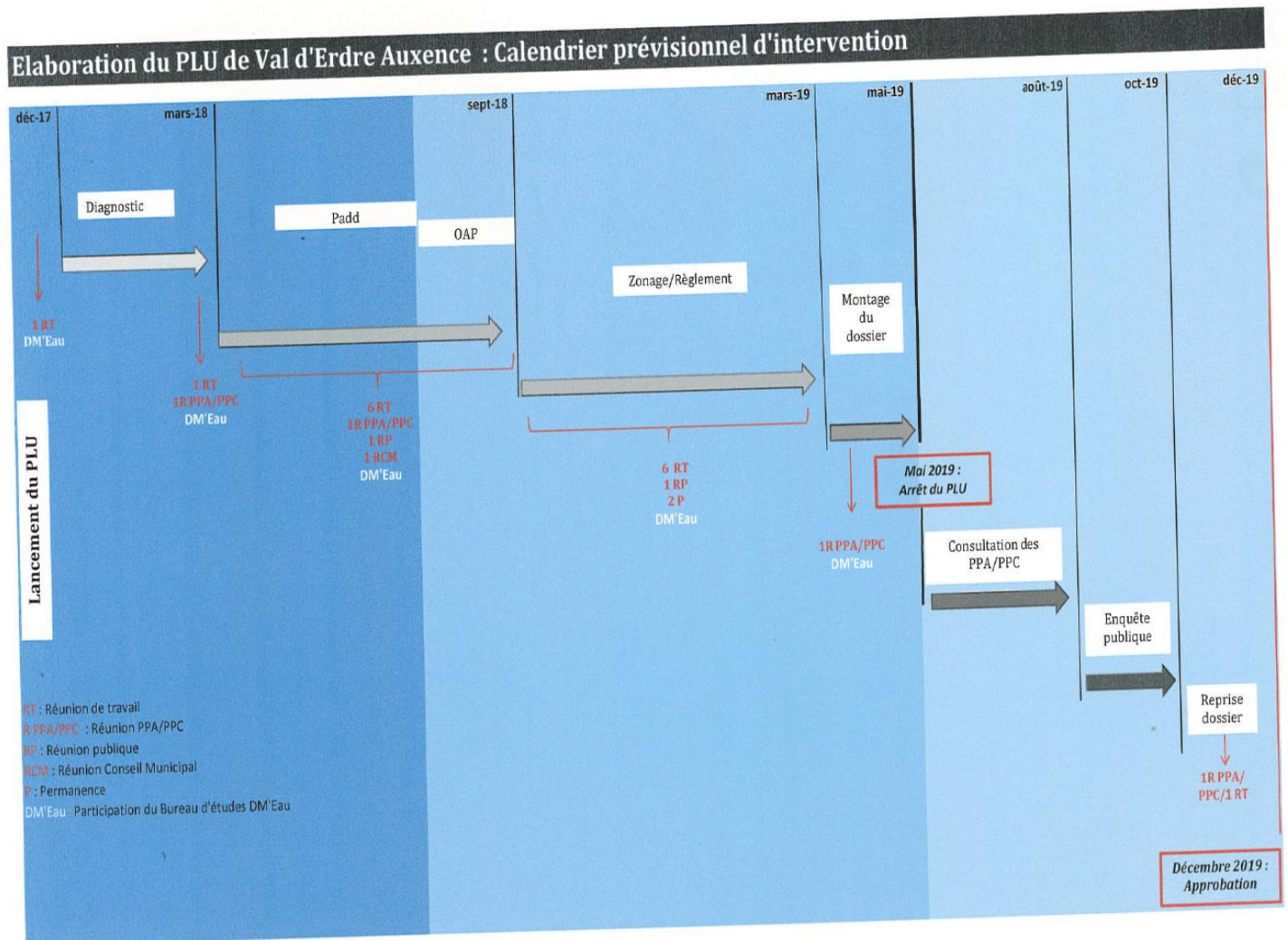
POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DU PLU DE VAL D'ERDRE-AUXENCE (ETUDE AGRICOLE)

M. Le Maire explique que dans le cadre de la phase de diagnostic du PLU de Val d'Erdre-Auxence et de l'étude agricole, les **agriculteurs exploitants sur la commune** sont associés dès le début de la procédure.

Il est nécessaire **d'identifier des référents** par secteur auprès des exploitants agricoles pour faciliter la démarche.

Pour cela, une **première réunion collective à destination des exploitants agricoles est prévue le lundi 26 février à 14h00 à la salle Yves Huchet.**

Le bureau d'étude Urba Ouest Conseil organisera ensuite **3 permanences au sein de chacune des mairies déléguées à partir de la mi-mars.**



- Services techniques : mise en place de l'astreinte

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place prochaine du système d'astreinte afin de d'améliorer le fonctionnement des services techniques et soulager le poste de RST. Ce dispositif est proposé à 8 agents des services techniques qui seront amenés à être disponibles une semaine + week-end tous les 2 mois avec un téléphone portable dédié à l'astreinte et le prêt du véhicule de service.

Le coût total est estimé à environ 8 000 €/an + heures réalisées.

La mise en place de ce dispositif sera examinée par le Comité Technique du CDG49.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Mardi 13 février à 18h30 - réunion adjoints Val d'Erdre-Auxence**
- **Jeudi 22 février à 20h00 - Conseil Municipal**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h01.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	Excusée
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Excusée
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	A donné pouvoir
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	Excusé
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	A donné pouvoir
GATE	Marina	Excusée
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	
LAUNAY	Cédric	Excusé
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	
PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	

PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	A donné pouvoir
ROLLAND	Yohann	
ROULEAU	Catherine	
VALE	Cédric	Excusé
VIAIRON	Marie-Anne	